

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 16 septembre 2025

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € : 5 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 50 001 € et 100 000 € : 8 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 150 000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150 001 € et 200 000 € : 7.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200 001 € et 250 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250 001 € et 350 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 350 001 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Vente de neuf

Neuf

5 %

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

3 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 € TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Terrain

Terrain	10 %
---------	------

Société SAS , J'IMMO Sélect au capital de 25 000 € - Siège social : 14 rue du Vieux Château - RCS Besançon n° 989858139 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2501 2025 000 000 009 délivrée par CCI Saône - Doubs

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES pour l'activité TRANSACTIONS.